

La sociologie politique et morale de Luc Boltanski

Damien de BLIC

Raisons politiques consacre dans ce numéro sa rubrique « parcours de recherche » à Luc Boltanski. Nous laisserons donc Luc Boltanski, au cours de l'entretien qu'il nous consacre, dérouler lui-même son parcours de chercheur, et décrire la façon dont une pratique des sciences sociales s'inscrit dans un *métier*. En introduction à cet entretien, on ne cherchera pas à proposer, de façon redondante, un autre récit de ce parcours, mais on essaiera de montrer comment, sous la diversité des terrains, des méthodes et des objets de recherche, se construit chez Luc Boltanski une sociologie qui propose une théorie originale de l'action politique.

Luc Boltanski mène ses premières recherches dans le cadre du Centre de Sociologie Européenne, dirigé par Raymond Aron puis par Pierre Bourdieu. De ses premiers travaux jusqu'à la publication des *Cadres*¹, en 1982, le travail sociologique de Boltanski se caractérise à la fois par l'unité théorique qui sous-tend ses recherches, menées sous l'égide de Pierre Bourdieu, et par la diversité des objets et des terrains qui mettent cette sociologie à l'épreuve. La photographie, la vulgarisation scientifique, la socialisation des corps, font tour à tour l'objet d'une exploration sociologique. A l'appui de ces terrains, aucune exclusive méthodologique ne prévaut, principe qui ne se démentira pas par la suite : enquêtes par questionnaire et entretiens, essai de biographie sociale, approches statistiques vont alterner au gré des terrains investis. Un souci historique se manifeste rapidement, comme en témoigne sa thèse, publiée en 1969, consacrée à l'histoire de la puériculture. De plus, de ces différentes

¹ Les références bibliographiques concernant les ouvrages de Luc Boltanski sont regroupées en fin d'article

recherches émerge une préoccupation plus générale pour la question des taxinomies, des classements, et pour la construction des collectifs.

Le premier objet d'ampleur sur lequel va être systématiquement mise à l'épreuve cette préoccupation est, classiquement, la sociologie d'un groupe social : les cadres². En s'attaquant à une sociologie des cadres, le chercheur est soumis à une tension : comment rendre compte de cette catégorie sans la naturaliser ? Comment échapper à la tentation de l'hypostase tout en prenant la mesure de la prégnance sociale de cette figure : « De quelle science souveraine pourrait-on bien s'autoriser pour contester la réalité d'un principe d'identité auquel les agents sociaux accordent leur croyance ? » s'interroge Boltanski en introduction à son travail. L'enquête s'oriente alors vers une *histoire* de la catégorie, comme en témoigne le sous-titre de l'ouvrage (*La formation d'un groupe social*), et doit remonter jusqu'aux années 1930, époque à laquelle émerge chez certains acteurs le souci de promouvoir un mouvement des classes moyennes destiné à rompre tant avec un ordre social binaire propre au capitalisme qu'avec les revendications du monde ouvrier. L'auteur montre ensuite comment, dans l'après-guerre, la catégorie s'inscrit durablement dans le monde social en s'appuyant à la fois sur des dispositifs techniques (représentation statistique, système de caisses de retraite...) et sur la mise en place de schèmes cognitifs. Il résulte de cette exploration historique que le travail de construction de la catégorie « cadres » peut bien être défini comme un travail *politique* dont on peut suivre le déroulement historique, en lien avec certaines mobilisations, et qui repose sur l'action d'acteurs identifiables (syndicats de classes moyennes, tenants de la « modernisation » économique...). C'est d'ores et déjà une sociologie de l'action politique qui se met en place et *Les cadres* montrent comment cette action repose largement sur une capacité des acteurs à universaliser des propriétés locales.

La fréquentation de ce terrain va amener, dans le même temps, Luc Boltanski à prendre ses distances avec une sociologie critique qui ne lui permet pas de rendre compte des prétentions à la justice des acteurs (sous forme de dénonciations des injustices dont ils s'estiment victimes) qu'il rencontre, ni de la capacité qu'ils montrent à s'abstraire de leur cas particulier pour accéder à des formes de généralité (dont la catégorie « cadres » est un exemple). Pour comprendre ces compétences de généralisation, s'impose la nécessité de constituer systématiquement une sociologie de la « forme

² L'ouvrage, paru en 1982, s'intitule *Les Cadres. La formation d'un groupe social*.

affaire », forme qu'on peut définir en première approche comme une dispute au cours de laquelle des protagonistes « se livrent à un intense travail interprétatif et argumentatif, s'opposent dans un conflit d'argumentation » et où « chaque partie cherche à mobiliser le plus grand nombre de ressources en sa faveur³ ». En se penchant sur des cas d'« affaires », le sociologue peut, de façon privilégiée, examiner des opérations de généralisation en train de se faire.

Or, Luc Boltanski trouve dans les argumentations déployées dans les disputes des similitudes troublantes avec les démonstrations sociologiques, surtout lorsque ces dernières visent une portée critique. D'abord parce que la reprise, l'utilisation généralisée d'arguments sociologiques par les personnes engagées dans des disputes est une constante des affaires contemporaines. D'autre part, parce que le « rapport » produit par le sociologue, qui revendique pourtant une rupture dans l'illusion du sens commun, n'est pas si différent d'autres rapports, ceux produits par les acteurs engagés dans les disputes ordinaires : prétention à la validité des arguments, appui sur un système de preuves, sélection de faits pertinents, opérations de dévoilement... Ce constat établi, il devient impossible de maintenir « une distance radicale entre l'activité dénonciatrice des personnes et l'activité scientifique des sociologues⁴ » et d'éviter une réflexion sur la position implicite que suppose l'exercice d'une sociologie critique. Si une sociologie peut revendiquer une visée critique (entendue ici comme la possibilité d'un jugement à partir d'une position d'extériorité), c'est qu'elle a à voir avec la question de la justice : si on se donne pour fin de dévoiler des formes de domination impliquant des inégalités dans la répartition des biens matériels et immatériels, c'est qu'on dispose d'un modèle alternatif de distribution de ces biens. Mais cette sociologie ne dévoile jamais ses propres appuis normatifs et ne définit que par défaut sa conception de la justice. En durcissant l'opposition weberienne entre jugement de fait et jugement de valeur, en opposant la réalité dévoilée par la science aux justifications et aux motifs explicites des acteurs, envisagés comme des rationalisations *a posteriori*, la sociologie critique néglige les opérations critiques effectuées par les acteurs eux-mêmes. Cette forme de

³ « Alertes, affaires et catastrophes », Actes du séminaire du programme *Risques collectifs et situations de crise*, CNRS, février 1996.

⁴ *L'Amour et la justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action*, p. 37. Les citations suivantes sont extraites du même texte.

cécité est particulièrement regrettable, car elle empêche de comprendre bien des aspects d'une société critique, « dans laquelle les opérations de critique et les opérations de justification, rendues nécessaires pour répondre à la critique ou pour la prévenir, interviennent constamment ».

Pour faire une sociologie réaliste de la société critique, il convient dès lors de suspendre la prétention au monopole de la critique sociale valide qui revendique la sociologie critique. En faisant de l'« affaire » un concept sociologique, le sociologue se donne pour but de repérer les contraintes qui pèsent sur les acteurs engagés dans ces situations, qu'ils soient sociologues ou simples « quidams ». La mise au jour de ces constantes doit permettre non seulement de rendre compte de l'affaire locale – qui a, par exemple, pour principal protagoniste un cadre victime d'un licenciement – comme de la « grande » affaire – dont la figure typique est évidemment l'affaire Dreyfus –, mais surtout de comprendre ce qui va favoriser ou non la réussite des mobilisations ou la constitution de « causes » qui rendent possible le passage de l'une à l'autre. Notons que la suspension de la sociologie critique ne signifie pas l'impossibilité d'une contribution de la sociologie à la critique sociale. Elle consiste simplement à rendre leur dignité aux autres formes de critiques, celles qui sont déployées par les personnes dans le cours ordinaire de la vie sociale.

C'est dans l'article intitulé « La dénonciation »⁵ que Luc Boltanski esquisse une première formalisation des contraintes auxquelles les acteurs doivent se soumettre pour leurs opérations de généralisation. « La dénonciation » vise à explorer, là encore, la question de la construction des collectifs, mais en insistant cette fois sur la contribution des « causes » à ce travail social. Rappelons que cette recherche vise d'abord à comprendre les conditions de recevabilité d'une dénonciation publique. Le terrain est constitué par un gros corpus de lettres adressées au journal *Le Monde*, ces lettres ayant en commun de viser des dénonciations d'injustice, destinées à être publiées par le quotidien. L'analyse du corpus montre d'abord que toute dénonciation fait intervenir quatre types de protagonistes : le dénonciateur de l'injustice, la victime (en faveur de laquelle la dénonciation est accomplie), le persécuteur (auteur de l'injustice dénoncée) et le juge (auprès de qui la dénonciation est opérée). A partir de ce schéma, Boltanski peut lier la réussite

ou l'échec de la dénonciation (mesurée par sa capacité à susciter une mobilisation ou, plus simplement, à être jugée recevable) à la notion de *taille*, notion essentielle qui constitue un axe autour duquel va se bâtir toute sa sociologie à venir. En effet, la règle grammaticale qui émerge grâce au travail de codage des lettres est la suivante : pour que la plainte soit jugée valide, il faut que les quatre actants repérés soient de taille équivalente. Si le dénonciateur plaide auprès de l'opinion publique, lui-même et la victime qu'il défend ne doivent pas apparaître comme des individus singuliers défendant leur intérêt particulier, mais comme représentant d'un collectif. La contrainte à laquelle est soumis le dénonciateur est donc celle d'une *dé-singularisation* de son cas. Dé-singulariser signifie alors opérer une connexion entre un cas singulier et des ensembles collectifs. « Pour grandir la victime, il faut la rattacher à un collectif, c'est-à-dire, dans ce cas, connecter son affaire à une cause constituée et reconnue ». Boltanski montre alors qu'une sanction intervient, sous la forme d'un jugement d'anormalité, lorsque le travail de dé-singularisation n'est pas réalisé de façon adéquate, notamment lorsque « l'auteur est amené à faire seul, en ne comptant que sur ses propres forces, des manœuvres qui doivent être accomplies par des collectifs pour être reconnues comme acceptables ». On voit comment le travail sur la dénonciation se rattache aux enquêtes précédentes, puisque l'opération de dé-singularisation de la victime consiste à inclure dans une catégorie, de façon à ce qu'à l'individu défendu puisse être substitué n'importe quel autre membre de la catégorie (immigré, femme, ouvrier...). Or, la possibilité de répartir les individus dans des classes différentes exige un travail collectif, puisque c'est « la référence à un intérêt général et l'établissement de principes d'équivalence [qui permettent] de rassembler dans une même catégorie des individus éloignés dans l'espace géographique et dans l'espace social ». Comme pour le travail de constitution d'une catégorie cadres, il s'agit donc toujours d'opérer le passage entre des propriétés locales et des catégories universelles. « La dénonciation » marque donc une rupture épistémologique : non pas, cette fois, dans la perspective classique d'une coupure avec le sens commun, mais en regard des pratiques routinisées de la sociologie, qui n'intervient qu'une fois que le partage du singulier et du général a été opéré par les acteurs. Avec ce premier modèle, le sociologue opère, de plus, une connexion entre le problème de la construction du collectif, la question de la grandeur et de l'équivalence et celle des exigences de justice.

⁵ « La Dénonciation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 51, 1984. Les citations suivantes sont extraites de cet article.

La modèle proposé par Luc Boltanski dans « La dénonciation » est enrichi et complété par les travaux suivants, d'abord en direction d'une pluralisation des formes de généralité, puis par l'esquisse d'une théorie générale des régimes d'action. *De la Justification*, ouvrage coécrit avec Laurent Thévenot, se donne comme objet les situations dans lesquelles les personnes exercent la critique et/ou sont à la recherche d'un accord légitime, la notion de *légitimité* renvoyant ici à la validité potentiellement universelle du principe de justice mis en œuvre, qui va permettre une juste répartition des biens matériels ou immatériels en fonction de la taille des personnes impliquées dans l'accord. « La dénonciation » montrait des acteurs prétendant à une grandeur, l'accès à la grandeur étant rendu possible par un travail de désingularisation. *De la Justification* reprend cette notion de grandeur, en montrant qu'il existe en fait dans le monde social différentes façons d'être grand. Dire que l'axe singulier/général n'est pas unique signifie que les principes d'équivalence qui permettent l'ordonnement des personnes sont multiples. Ces principes d'ordonnement vont prendre dans le modèle développé dans *De la Justification* le nom de cités. Ces cités ne sont pas en quantité infinie puisque, pour être légitime, un ordre doit obéir à une série de contraintes, et notamment répondre à une exigence de « commune humanité ». Si une cité permet d'ordonner les personnes autour d'un bien commun, elle doit supposer aussi que les états de grandeur ne sont pas attachés une fois pour toutes aux personnes, la grandeur actuelle d'une personne devant être mesurée par une épreuve⁶. L'originalité de la démarche repose sur l'usage, pour la modélisation des différentes cités, d'ouvrages classiques de la philosophie politique dont les auteurs (Rousseau, Smith, Saint-Simon, Bossuet, Saint Augustin, Hobbes) ont chacun énoncé, à un moment donné et de façon systématique, un principe pouvant servir de fondation à un ordre juste, et peuvent être considérés à ce titre comme des *grammairiens* du lien politique (le terme de « grammaire » renvoyant ici à l'ensemble des règles à suivre pour

⁶ Avec Laurent Thévenot, Luc Boltanski dégage six principes d'équivalence permettant de mesurer la grandeur des personnes : les auteurs distinguent ainsi une *cité inspirée* où la grandeur est définie par l'accès à un état de grâce, une *cité domestique* où la grandeur tient à une position dans une chaîne hiérarchique de dépendances personnelles, une *cité de l'opinion* où la grandeur dépend de l'estime des autres, une *cité civique* où la grandeur tient au renoncement à l'état de particulier, une *cité marchande* fondée sur une répartition des biens selon le principe du marché, une *cité industrielle*, où la grandeur est mesurée par l'efficacité.

que cet accord soit durable). Luc Boltanski et Laurent Thévenot attribuent ainsi à Saint-Simon le premier exposé systématique des conditions de viabilité d'un ordre social juste, fondé sur des formes d'organisation inspirées d'un modèle industriel. Avec ces œuvres, les chercheurs disposent d'un répertoire assez complet des « formes de bien commun auxquelles il est couramment fait référence aujourd'hui dans notre société ». Mais, si ces cités modélisent des *principes* d'équivalence, elles ne suffisent pas à rendre compte de la façon dont les acteurs s'accordent effectivement. Dans la mesure où les disputes prennent place dans des situations concrètes, elles vont donner lieu, comme on l'a signalé, à des épreuves de *réalité*, où la prétention des personnes doit pouvoir être rapportée à des mondes d'objets, des dispositifs et des systèmes de preuves. La mission impartie au sociologue dans ce modèle consiste donc à repérer les contraintes argumentatives qui pèsent sur les personnes engagées dans des disputes et à clarifier la façon dont les arguments peuvent être rapportés à des principes de justice, en d'autres termes à « remonter la chaîne des argumentaires jusqu'à des énoncés de généralité élevée ». En prenant au sérieux la capacité des acteurs à produire des arguments généraux et légitimes, et en essayant de rendre compte des contraintes que les personnes doivent prendre en compte, dans une situation donnée, pour rendre leur critique ou leur justification acceptables par d'autres, cette sociologie vise donc bien à porter la « cause de la critique ».

Il faut préciser, par ailleurs, que le modèle construit dans *De la Justification* ne vise pas à rendre compte de *toutes* les situations qu'on peut rencontrer dans le monde social, mais seulement de celles où les acteurs cherchent à produire ensemble des accords légitimes. Comme on vient de le voir, les personnes engagées dans ce type de situations sont soumises à un certain nombre de contraintes, et doivent être d'accord pour régler la dispute en mettant en œuvre des principes d'équivalence. Or, le sociologue peut observer d'autres situations dans lesquelles les acteurs suspendent ce recours à l'équivalence. L'ouvrage de Boltanski intitulé *L'amour et la justice comme compétence* propose ainsi un modèle des régimes d'action qui vont caractériser des états différents du rapport entre les personnes, d'une part, entre les personnes et les choses, d'autre part. Le modèle des régimes d'action serait incomplet s'il ne tenait pas compte des situations où les disputes ne vont pas être réglées par la mise en œuvre de principes d'équivalence. Chez Boltanski, la justice ne peut pas être réduite à un simple rapport de force : quand les forces ne sont pas contraintes par des épreuves légitimes, leur

« déchaînement » empêche de distinguer entre les personnes et les choses, et il n'est pas possible de parler d'accord, ni de légitimité. Ce pur rapport de force caractérise bien par contre un régime de *violence*⁷.

C'est en prenant en compte ces différents régimes d'action, et la possibilité qu'ont les personnes de basculer de l'un à l'autre, que Luc Boltanski entend se donner mes moyens d'une description réaliste du monde social. Une contribution du modèle à la sociologie est ainsi contenue dans l'idée de ne pas *tout* accorder à la force, mais de prendre au sérieux les compétences critiques des personnes et leur capacité à s'accorder aussi selon des principes de justice.

C'est encore la critique qui est au cœur du dernier ouvrage, écrit en collaboration avec Eve Chiapello. *Le Nouvel esprit du capitalisme* a pour objet les changements normatifs qui accompagnent les transformations récentes du capitalisme. Quelle meilleure démonstration de la « force de la critique » que de montrer sa capacité à contraindre jusqu'au capital ? Le capitalisme doit en effet tenir compte, depuis le XIX^{ème} siècle, d'une critique qui lui est adressée sous la double forme d'une critique « artiste » et d'une critique « sociale »⁸. Mais, s'il existe une force de la critique, celle du capitalisme est de savoir prendre appui sur la critique, l'intégrer jusqu'à en faire une ressource pour un engagement accru, et trouver ainsi des nouvelles voies de profit. En ce sens, ce qu'il est convenu d'appeler depuis plus de vingt ans la « crise » ne doit pas être compris comme une crise du capital, dont tout montre qu'il se porte bien, mais comme une crise de la critique, désarmée face à l'intégration par le capitalisme de ses propres arguments, notamment dans la période suivant 1968. Pour mettre en évidence cette inscription de la critique dans l'« esprit » nouveau du capitalisme, les deux auteurs s'appuient sur une étude minutieuse de textes de management parus depuis les années 1960. En explorant chronologiquement cette littérature, on peut mesurer la disparition progressive

⁷ Luc Boltanski souligne également l'existence d'un régime de *justesse* qui repose, comme le régime de justice, sur une équivalence entre les personnes et les choses, mais où personne ne vient critiquer l'ordre des personnes et la répartition des biens. Mais on peut aussi repérer des situations marquées par un état de paix entre les personnes, sans qu'aucune référence ne soit faite à un principe d'équivalence. Ce régime d'*agapè* fait l'objet d'une description détaillée dans *L'Amour et la justice comme compétences* où l'auteur insiste notamment sur la mise à l'écart des choses dans ce régime, où l'attention est concentrée sur les personnes.

⁸ Pour une définition de ces termes, voir l'entretien qui suit.

de toute référence à la cité « domestique » comme principe d'ordre dans l'entreprise, pendant que monte en puissance la figure du manager, dont la grandeur est mesurée par sa capacité à s'intégrer dans des réseaux, à s'investir dans un projet et à s'en détacher lorsque celui-ci a été mené à bien. L'enquête s'inscrit donc bien dans la continuité d'une sociologie *de la* critique. Mais il est intéressant de noter que le livre assume en même temps une visée critique, comme en témoigne le dernier chapitre qui cherche à définir les conditions d'une critique renouvelée du capitalisme, tenant compte du « nouvel esprit », et donc plus efficace.

On s'était proposé en introduction à ce texte de montrer comment le travail de Luc Boltanski renouvelait la question de l'analyse sociologique du politique⁹. Au terme de cette rapide présentation et avec l'aide de l'entretien qui suit, comment comprendre ce terme de *politique* chez Boltanski ? On comprend bien comment la sociologie de Boltanski peut s'affirmer comme une sociologie *morale*, dans la mesure où la prétention à la justice des acteurs n'est pas réduite à un jeu d'intérêts et où la morale n'est pas assimilable au simple effet de contraintes structurales. Or, ce terme de morale n'est jamais dissocié, dans la réflexion de Boltanski, de celui de *politique*¹⁰. On a essayé de montrer que ce dernier concept ne renvoyait, ici, ni au pur et simple exercice du pouvoir, ni à une sphère autonome de l'action politique, conçue comme dissociée du social. L'originalité de l'approche de Boltanski consiste en fait à définir le politique comme l'*opération* qui permet le passage *des parties au tout*. Cette compréhension du politique suppose donc l'acceptation d'un modèle ontologique à deux niveaux, qui oppose le plan des cas individuels à celui des catégories universelles. Les acteurs que décrit Boltanski sont ainsi dotés d'une compétence métaphysique, en ce sens qu'ils ont tous potentiellement accès au plan des catégories. L'« affaire » constitue bien ainsi la forme politique par excellence, dans la mesure où elle représente un moment central pour la

⁹ Dans la mesure où ce texte ne vise à présenter qu'un aspect de la sociologie de Luc Boltanski, celle qui détaille l'opération politique conçue comme dé-singularisation, il ne s'agit pas de rendre compte de tous les ouvrages publiés. Il convient néanmoins de citer ici *La souffrance à distance* (Métailié, 1993), qui concerne très directement la question du politique. L'objet de ce livre est en effet de montrer la façon dont la pitié intervient dans la constitution du lien politique.

¹⁰ Volonté manifeste quand Luc Boltanski fonde avec Laurent Thévenot, en 1984, un nouveau laboratoire de sociologie, qu'ils nomment *Groupe de Sociologie Politique et Morale*.

construction des catégories, à travers la constitution des causes, et parce qu'elle est l'occasion d'une mise en œuvre des formes de généralité déjà établies. C'est un travail politique du même type qui est décrit depuis *Les Cadres* jusqu'au *Nouvel esprit du capitalisme*, que les acteurs luttent pour imposer une nouvelle taxinomie sociale ou qu'ils essaient d'imposer une nouvelle cité qui puisse servir de point d'appui pour le jugement et l'action. Classification, catégorisation, dé-singularisation, généralisation : en s'attachant à ces opérations, c'est bien une sociologie de bout en bout politique que construit Luc Boltanski.

Ouvrages de Luc Boltanski :

Prime éducation et morale de classe, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1969.

Les cadres. La formation d'un groupe social, Paris, Minuit, 1982.

Les économies de la grandeur (avec Laurent Thévenot), Paris, Cahiers du centre d'étude de l'emploi, 31, Presses Universitaires de France, 1987. (première version de *De la Justification*).

L'Amour et la justice comme compétence, Trois essais de sociologie de l'action, Paris, Métailié, 1990.

De la Justification, Les économies de la grandeur, (avec Laurent Thévenot), Paris, Gallimard, 1991.

La souffrance à distance, Paris, Métailié, 1993.

Le Nouvel esprit du capitalisme, (avec Eve Chiapello), Paris, Gallimard, 1999.